

Je ne manqueray pas sur vos ordres dans la lettre du 21.^e mars la quelle m'a étés rendeües que très tard de bien executer tout ce que vous y me demandés dont je vous informeray de plus tost qu'il me sera possible j'envoyeray au devant des soldats et la femme de baltz M u l l e r ira aussi pour Le fils de S c h n e i d e r. B u t l e r ne veut point joindre vostre comp.^e [im Regiment Pfyffer] disant qu'il a fait du bon pour le temps qu'il y a restés il voudroit entrer dans la mienne mais il est encore trop vetit il sera bon dans un an. j'ay dit a son Pere avec qui je comptray au premier jour que je vous en informeray; comme il me vient 4 hommes je tacheray de vous envoyer deux des plus petits a chaulons [=Châlons-sur-Marne?]. car ma Compagnie sera toujours complete. je vais trouver mr. de l a f o n t a i n e [Agent der eidg. Orte in Frankreich] pour luy dire qu'il ne doit point payer les 650 L a mr. de garnison pars que vous en vouslé disposer autrement quand mes affaires seront un peu réglés j'auray le plaisir d'ecrire a ma chere mere [M a r i a B a r b a r a Zurlauben] que j'assure de mes tres humbles respects ... mr. R i q u e t marchand de bas [in Paris?] qui a fournie L'année passé des bas a vostre compagnie pour 575 L demands son payement moitie argent et moitié billet. on parle icy quelquefois du siege de douay".

1) de bruis =bruir?

Original - AH 66, 325-326

163

1706 April 30., Antwerpen

A

SCHREIBEN VON [HPTM. BEAT FRANZ PLAZIDUS] ZURLAUBEN "DE GESTELLENBOURG" AN AMMANN [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN, "RE-COMMANDE AU MAISTRE DE LA POSTE DE LUCERNE", LUZERN "EN SUISSE"¹

"J'ay reçeü de ... [Oberstlt. Urs Franz Josef] de S u r y a son arrivé a Anvers la Commission de Cap.^e reformé du Reg.^t de fürstemberg [dieses Regiment befand sich seit 1697 im Besitze von Oberst Louis-Pierre Engilbert, Comte de L a M a r c k] pour mr. [Georg Karl] K n o p f l i n a [qui] je l'ay donné et pris pour l'acquis de ses debtes toutes les hardes qu'il à pù avoir [- Knopfli war zuvor Capitaine-Commandant der Kompagnie von Beat Jakob II. Zurlauben im Regiment Pfyffer; dessen Nachfolger wurde dann Beat Franz Plazi-

des Zurlauben -] j'apprends par La vostre que le Cap.^e Lieutenant [Johann Jakob] A n d e r m a t t est en chemin et que vous m'envoyés pas d'Enseigne dont je suis bien pressé... je L'ay pû faire passer pour malade a La reveüe generale par le moyen de mr. de Sury j'espere que vous ne tarderay pas a m'envoyer vos ordres sur ce sujet je vous enverray au premier ordinaire un detail de la Comp.^e excusés moy ... si j'escris de la sorte c'est que le temps m'est bien cher ...

PS. le bruit Court icy dans nostre garnison que Barcelonne est pris [par nos troupes] et L'archiduc [von Oesterreich und damaliger span. Gegenkönig, K a r l III. (VI.)] prisonnier mais cela merite Confirmation."

1) Auf dem Adress-Schild befindet sich noch ein Stempel mit dem Schriftzug "DE BRUXELLE".

Original, mit Siegel - AH 66, 327-328 - Blatt 328^r leer

164

1707 August 21., Paris

A

SCHREIBEN VON [GARDELT. BEAT FRANZ PLAZIDUS] ZURLAUBEN [AN HPTM. BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"J'ay fais expedier les brevets des officiers de Vostre Comp.^e dans le Reg.^t Suisse de Phiffer [=Pfyffer] Comme vous les aves souhaités, et S.A.S. mgr. [Louis-Auguste de Bourbon] le Duc Du M a i n e [Colonel général des Suisses et Grisons] a escrits a Mgr. [Michel] de C h a m i l l a r t [Secrétaire d'Etat de la guerre] pour le prier de vouloir faire expedier une Commission de Cap. [-Commandant] en faveur du s.^x [Felix] U t i g e r avant que j'aye receü celle que vous luy escriviés pour le mesme sujet laquelle sera envoyés au Reg.^t de Phiffer ainsi que ... le duc du Maine¹ a envoyés le Lendemain du soir que je luy ay parlé a ce Colonel [gemeint Ludwig Christoph P f y f f e r] les quatre autres brevets je feray tout mon possible pour estre payée de mon absence sans congés ce qui sera difficile a obtenir aussi bien que le Congés pour m'... venir[?]² en Suisse si vous perdés du temps a le demander pour moy je feray a l'égard de la recreue qui est arrivé le 18^e de ce mois ce que vous m'avés ordonnés le sergent stentz [=S t e n z, von der Gardekompanie Zurlauben] que j'avois envoyés au devant qui est arrivé l'onze a chaalons [=Châlons-sur-Marne?] y a restés jusqu'a present sans Avoir sceü que la d.^e recreue estoit entré au d.^t chaalons le 12 ou elle a sejournés le 13.